

Sujet : [INTERNET] m9 Enquêtes publiques- établissement classé pour la protection de l'environnement-Commune de Mouflers et l'Etoile

De :

Date : 04/12/2020 17:20

Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

8m9 pollution atmosphérique et sonore

Bonjour Monsieur Deboevre

Les pièces jointes 5 et 6 issues de l'étude d'impact fournie par JJA dans le cadre de l'enquête publique prouvent, s'il en était besoin, que la pollution atmosphérique et la pollution sonore sont évidentes et rejoignent les éléments fournis au préalable dans le cadre des pièces jointes 1, 2 et 3, extraits de la source ATMO.

Cette pollution atmosphérique et sonore ne se cantonnera pas aux abords du site mais se prolongera tout au long des axes routiers majeurs au départ du site JJA.

La pièce 5 a beau indiquer que la direction de JJA incitera à la pratique de covoiturage de même que des modes de déplacement doux tel que le vélo pour les potentiels employés des communes avoisinantes, qui pourrait prendre le risque de traverser le carrefour de la ferme de la folie qui est un danger permanent, avec une circulation roulant à 80 km/heure autorisée !

Sans oublier que d'un côté comme de l'autre la pente est de 7,5 %!

Un site tel que JJA n'est prévu peut-être desservi que par des véhicules légers et des poids lourds.

Les axes routiers aux abords ne sont nullement aménagés pour un accès autre.

Il n'y a aucun transport en commun non plus !

L'étude des dangers pour la santé ainsi que pour la sécurité routière est alarmante.

Nous ne pouvons que réitérer notre position farouche à l'extension du centre logistique JJA.

Nos infrastructures routières ne sont nullement adaptées à un doublement du trafic routier.

Présidente ADSP

—20201204_035150.jpg

En France, 3 enfants sur 4 respirent un air pollué.
Les particules fines auraient été la cause de la mort de 100 000 personnes en Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé. En outre, les personnes déjà malades, les personnes âgées et les ménages à faible revenu sont plus sensibles aux effets préjudiciables de la pollution.

1- DES RISQUES MULTIPLES IDENTIFIÉS

La pollution de l'air provoque des dommages oxydatifs, ce qui augmente le risque d'hypertension et de maladies du myocarde.

2- UNE AUGMENTATION DE L'HYPERTENSION

La pollution émanant du trafic routier au sein des enceintes sont particulièrement touchées. Les femmes enceintes exposées aux particules fines pendant leur grossesse, ont un risque de 50% de développer une pré-éclampsie. La pré-éclampsie est une maladie grave qui peut entraîner la mort de la mère et du fœtus. En France, la pré-éclampsie est la première cause de décès maternels et de prématurés. Chaque année, 40 000 femmes enceintes sont atteintes de cette maladie. Elle constitue la seconde cause de décès maternels.

3- DES FOETUS FRAGILISÉS

Pendant une grossesse, l'exposition des femmes à la pollution de l'air entraîne des atteintes respiratoires, des troubles neurologiques et des anomalies de développement. Les toxines dégradent la fonction respiratoire et peuvent entraîner des complications graves. Des modifications génétiques sont aussi observées chez les enfants exposés.

— 20201204_035208.jpg

POI
UN REEL I
Le bruit co

Source : <https://ree.developpement-dur>

Selon l'OMS, le bruit constitue, parmi
cause de morbidité en Europe, derrière
Au moins un million d'années de vie ser
par la circulation.

Les franciliens de la zone dense perdent
exposition aux nuisances sonores générées

Le terme de **pollution sonore** s'applique
bruits) ayant des répercussions sur la santé,
des troubles plus graves sur la santé, la c
La pollution sonore existe tant que la son
polluant, est un bruit « orageux » ou per
aux humains, aux animaux. Les troubles
physiologiques ou psychologiques.

Le bruit constitue une nuisance majeure.
forme de vie sur terre.

La circulation routière est une nuisance c
ordinaire émet un bruit autour de 90 dB)

L'effet de souffle peut en effet entraîner

--20201204_035847.jpg

seau local

catégoriels (distinction VL/PL) lors de l'état initial à permis de desserte pour les VL et la poursuite des axes de desserte pour identique pour ceux créés par notre centre logistique.

matin : les giratoires sur la RD 1001 restent fluides avec une supérieure égale à 65% et à 67% et le trafic sur l'échangeur avec un moins de 130 véhicules par heure ;

soir : les giratoires sur la RD 1001 restent fluides avec une supérieure à 65% et à 67% et le trafic sur l'échangeur avec l'ATD de 170 véhicules par heure.

B'É'G'

N° 20102
115 Avenue de la

Aucune activité soumise à autorisation
industrielle dans notre établissement

7.3.1.1 Emissions des véhicules

Les émissions de polluants atmosphériques
pour l'Évaluation des Risques Sanitaires

- NOx

- 28 kg/jour (véhicules de 2000 cm³)
- 14 kg/jour (véhicules de 1500 cm³)
- 5,25 kg/jour (véhicules de 1000 cm³)
- 3,5 kg/jour (véhicules de 750 cm³)

- PM

- 0,84 kg/jour (véhicules de 2000 cm³)
- 0,315 kg/jour (véhicules de 1500 cm³)
- 0,14 kg/jour (véhicules de 1000 cm³)
- 0,088 kg/jour (véhicules de 750 cm³)

-20201204_040000.jpg

— Pièces jointes :

20201204_035150.jpg	1,6 Mo
20201204_035208.jpg	1,5 Mo
20201204_035847.jpg	1,4 Mo
20201204_040000.jpg	1,2 Mo

En France, 3 enfants sur 4 respirent un air pollué.

Les particules fines auraient été la cause de 790 000 morts **supplémentaires** en 2015 dans la zone Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé. Des effets plus graves sont observés chez les personnes déjà malades. En outre, les populations les plus vulnérables comme les enfants, les personnes âgées et les ménages à faible revenu ayant un accès limité aux soins de santé sont plus sensibles aux effets préjudiciables de l'exposition à la pollution de l'air.

1- DES RISQUES MULTIPLES IDENTIFIES SUR LA SANTE

La pollution de l'air provoque des dommages des vaisseaux sanguins en augmentant le stress oxydatif, ce qui augmente le risque d'hypertension artérielle, de diabète, d'AVC, d'infarctus du myocarde.

2- UNE AUGMENTATION DE L'HYPERTENSION

La pollution émanant du trafic routier augmente les risques d'hypertension artérielle ; les femmes enceintes sont particulièrement touchées. Quand les femmes enceintes sont en contact avec des particules fines pendant leur grossesse, la probabilité de souffrir d'une pré-éclampsie augmente de 50%. La pré-éclampsie est une maladie de la grossesse associée à une pression artérielle supérieure à la normale. En France, la pré-éclampsie est responsable d'un tiers des naissances de grands prématurés. Chaque année, 40 000 femmes sont concernées dans l'Hexagone. Cette pathologie constitue la seconde cause de décès maternels.

3- DES FOETUS FRAGILISES

Pendant une grossesse, l'exposition des femmes à la pollution fragilise le fœtus. On constate des atteintes respiratoires, des troubles neurologiques, ou encore des retards de croissance. L'inhalation de toxines dégrade la fonction respiratoire de l'enfant à naître.

Des modifications génétiques sont aussi rapportées lorsque le placenta absorbe une quantité excessive de polluants. Un sur-risque de pré-éclampsie et un petit poids de naissance peuvent survenir. Idem concernant l'altération neuro-développementale, favorisant la survenue d'une hyperactivité et de troubles de la concentration chez l'enfant.

4- UN TIERS DES ASTHMES CHEZ L'ENFANT

Une étude au niveau européen montre qu'au moins 33% des cas d'asthme chez l'enfant pourraient être évités en réduisant significativement le taux de particules fines. Les particules fines (PM2,5) attaquent le système respiratoire. Résultat, des pathologies bronchiques, parmi lesquels l'asthme, explosent. Pour estimer le poids de la pollution sur l'incidence de l'asthme, les chercheurs ont collecté des données dans 18 pays européens et auprès de 64 millions d'enfants.

5- DES POUMONS PLUS FRAGILES

La pollution de l'air provoque un vieillissement prématuré des poumons. Cette exposition induit aussi un sur-risque de maladies chroniques de l'appareil respiratoire. Un travail réalisé par une équipe française, il y a déjà quelques années, avait mis en évidence un lien entre l'exposition atmosphérique et l'augmentation du risque d'infarctus de myocarde. Les accidents cardiaques semblent plus nombreux lors des pics de pollution. Les sujets âgés seraient légèrement plus sensibles à l'ozone atmosphérique que les plus jeunes.

6- UN SUR-RISQUE DE GLAUCOME

Des chercheurs londoniens viennent de montrer que la pollution de l'air augmente le risque de glaucome. Pour ce faire, ils ont analysé les données de 11 370 britanniques. Les volontaires exposés à des taux importants de particules fines encouraient 6% de risque supplémentaire de souffrir d'un glaucome, comparés à ceux exposés à un taux de pollution plus faible. Et les personnes vivant en ville ont 50% de risque en plus de souffrir d'un glaucome, comparés à ceux vivant à la campagne. Maladie neurodégénérative, le glaucome constitue aujourd'hui la principale cause de cécité.

POLLUTION SONORE : UN REEL DANGER POUR LA SANTE Le bruit constitue une nuisance majeure

Source : <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/risques-nuisances-pollutions/sante-et...>

Selon l'OMS, le bruit constitue, parmi les facteurs de risques environnementaux, la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique.

Au moins un million d'années de vie seraient ainsi perdues chaque année en raison du bruit causé par la circulation.

Les franciliens de la zone dense perdent en moyenne 10,7 mois de vie en bonne santé du fait de leur exposition aux nuisances sonores générées par les transports.

Le terme de **pollution sonore** s'applique aux effets provoqués par des phénomènes acoustiques (ou bruits) ayant des répercussions sur la santé des personnes, de la gêne momentanée mais répétée à des troubles plus graves sur la santé, la qualité de vie ou le fonctionnement des écosystèmes.

La pollution sonore existe tant que la source de bruit reste active. Le bruit, considéré comme un polluant, est un bruit « orageux » ou persistant qui cause des désagréments et même des dommages aux humains, aux animaux. Les troubles causés par la pollution sonore peuvent être physiques, physiologiques ou psychologiques.

Le bruit constitue une nuisance majeure. C'est un problème de santé publique. Un danger pour toute forme de vie sur terre.

La circulation routière est une nuisance qui peut varier autour de 80 à 100 dB. (Une tondeuse ordinaire émet un bruit autour de 90 dB).

L'effet de souffle peut en effet entraîner une déchirure du tympan, mais aussi des lésions des cellules de la cochlée : c'est le traumatisme sonore aigu.

Au-delà de 135 dB, l'exposition au bruit devient dangereuse, même si elle est de courte durée.

En matière de santé, la pollution sonore peut affecter le corps humain de trois manières différentes:

- physiques
- physiologiques
- psychologiques.
- Les effets physiques de la pollution sonore sont des effets directs sur la santé de la personne, comme sur le plan auditif, après avoir subi une nuisance sonore prolongée, il est possible de souffrir d'acouphènes. Il s'agit de bourdonnements continus dans l'oreille. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue, qui à la longue ont des conséquences sur la santé.
- Les effets physiologiques de la pollution sonore sont des effets indirects sur la santé, comme une tension artérielle élevée ou le stress. La recherche a montré que les travailleurs industriels exposés régulièrement à des niveaux élevés de bruit présentent des cas plus élevés de nausées, de maux de tête, de changement d'humeur et d'anxiété.
- Les effets psychologiques de la pollution sonore sont tout aussi perturbateurs tels que la gêne, les troubles psychiatriques, et les effets sur le bien-être psychosocial. L'exposition à des niveaux de bruit intense peut entraîner des changements de personnalité et des réactions violentes. Les enfants, les personnes âgées et ceux souffrant de dépression sous-jacente sont particulièrement vulnérables à ces effets, car ils peuvent manquer de mécanismes d'adaptation adéquats.

Selon un article de Futura Science, la pollution sonore affecte également les animaux, dont les oiseaux, mais aussi les plantes par voies de conséquence. Elle contribue même à la disparition d'espèces. L'un des problèmes le plus souvent observés est la perte auditive résultant de niveaux de bruit de 85 dB ou plus. Une autre conséquence se manifeste par une perte de la capacité d'entendre

7.2.2 Impact sur le réseau local

L'analyse des comptages catégoriels (distinction VL/PL) lors de l'état initial a permis d'identifier le poids des axes de desserte pour les VL et le poids des axes de desserte pour les PL. Ils ont été repris à l'identique pour ceux créés par notre centre logistique.

Les simulations indiquent :

- Heure de pointe du matin : les giratoires sur la RD 1001 restent fluides avec une réserve de capacité supérieure égale à 65% et à 57% et le trafic sur l'échangeur avec l'A16 reste fluide avec moins de 130 véhicules par heure.
- Heure de pointe du soir : les giratoires sur la RD 1001 restent fluides avec une réserve de capacité supérieure à 55% et à 57% et le trafic sur l'échangeur avec l'A16 reste fluide avec moins de 170 véhicules par heure.

7.2.3 Mesures compensatoires

Afin de ne pas perturber la circulation dans la ZAC par le stationnement de PL le long des voies internes, nous aménagerons un parking PL interne d'une capacité de 55 PL. Cette capacité sera complétée par 2 aires d'attente de 15 places chacune le long des deux cours camions. Notons que l'itinéraire des PL entrant ou sortant de notre centre ne transite par aucun centre urbain.

La direction de l'établissement incitera et encouragera la pratique du covoiturage ; de même, les modes de déplacement doux tel que le vélo seront possibles pour les membres du personnel habitant à proximité du site (Moufflers, L'Etoile, Flixecourt, Bouchon, Ville-le-Marcllet, Vauchelles-lès-Domart). Enfin, l'utilisation des deux roues motorisés (scooter et motos) diminuera également le nombre de VL à destination du site, sans que nous puissions définir précisément le niveau de cette réduction.

Une réflexion a été engagée par l'aménageur de la ZAC, le Syndicat Mixte des Hauts Plateaux, pour revoir les conditions d'accès à la ZAC depuis le giratoire sur la RD 1001.

7.3 Rejets atmosphériques

7.3.1 Sources de pollution atmosphérique

Notre projet comprend quatre sources de pollution :

- les gaz d'échappement des véhicules transitant sur notre site
- les gaz de combustion des chaudières
- les gaz de combustion des groupes sprinkler

Aucune activité soumise à autorisation ou à enregistrement ne sera à l'origine de rejets industriels dans notre établissement.

7.3.1.1 Emissions des véhicules

Les émissions de polluants atmosphériques des PI circulant sur le site ont été estimées pour l'évaluation des Risques Sanitaires jointe ci-après. Elles seront égales à :

- NOx
 - 28 kg/jour (véhicules de 2007)
 - 14 kg/jour (véhicules de 2015)
 - 5,25 kg/jour (véhicules de 2020)
 - 3,5 kg/jour (véhicules de 2025)
- PM
 - 0,84 kg/jour (véhicules de 2007)
 - 0,315 kg/jour (véhicules de 2015)
 - 0,14 kg/jour (véhicules de 2020)
 - 0,088 kg/jour (véhicules de 2025)

7.3.1.2 Chaudières

Les chaudières seront des matériels neufs répondant aux normes en vigueur. Elles utiliseront du gaz de ville, essentiellement composé de méthane, qui est aujourd'hui le combustible le moins polluant pour ce type d'installation.

Leur fonctionnement sera limité aux périodes froides pour alimenter les aérothermes de l'entrepôt car les eaux chaudes sanitaires seront produites à partir de chauffe-eau électriques au niveau des blocs sanitaires.

Les rejets respecteront les valeurs suivantes, les volumes de gaz étant rapportés à des conditions normalisées de température (273 K) et de pression (101,3 kPa) après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs) :

- SO₂ : 35 mg/Nm³
- NO_x en équivalent NO₂ : 150 mg/Nm³
- Poussières : 5 mg/Nm³

7.3.1.3 Sprinkler et réseau incendie

Les deux systèmes d'extinction automatique et les réseaux incendie (voir étude des dangers) seront alimentés par des moteurs diesel utilisant du fioul domestique. Leur utilisation est ponctuelle et limitée aux essais obligatoires ou en cas de sinistre.